



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 2024-215*, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, sis au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

481, rue Walnut

Nature de la demande:

La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser que le revêtement de chacune des façades soit inférieur à 60 % de pierre naturelle ou de brique d'argile contrevenant ainsi à l'article 4.3.5, alinéa 4, paragraphe 1 du *Règlement de zonage 2024-215*.

Disposition visée:

- Article 4.3.5 alinéa 4, paragraphe 1 du *Règlement de zonage 2024-215*.



En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 19 janvier 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 16 décembre 2025.

La greffière adjointe,

Amanda Jedrychowski

Me Amanda Jedrychowski